Accusé de réception en préfecture
047-200068948-20260923-DE_110_2026-DE
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

Albret Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 23 SEPTEMBRE 2026

13- Objet : ESPIENS - TRAVAUX PARKING DE LA MAIRIE - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
N° Ordre : DE-110-2026
Rapporteur : Ludovic Biasotto, vice-président à la voirie et au patrimoine
Nomenclature : 7.8 fonds de concours

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Pé-Saint-Simon, après convocation régulière du Président du 16 septembre 2026, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (46) :
Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : Mme Anaïs BOSIO et M. Christophe SANS
Calignac : Mme Sandra LEMAIRE, suppléante
Espiens : M. Serge LARROCHE
Feugarolles : Mme Pascale DOUCET-SAVARY et M. Jean-François GARRABOS
Fieux : Mme Brigitte CERVERA, suppléante
Francescas : Mme Joannie CARRERE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Samuel LARIGALDIE
Lasserre : Mme Diane ROUX-DELAGARDE
Lavardac : Mmes Isabelle SALIS, Hélène DEMESTE et MM Ludovic BIASOTTO, Sébastien CRUSSIÈRE
Le Fréchou : M. André APPARITIO
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mme Anne LAVERNY et M. Jean-Louis CARLESSO
Moncaut : Mme Danièle RUFINO
Moncrabeau : -
Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Patrick FERRI
Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Marie-Ange PRADO et MM Daniel ESSERTEL, Hugues DAVID, Nicolas LACOMBE, Jean-François TUFFERY, Manuel VICENTE
Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ
Poudenas : M. François DUPRAT
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint-Pé-Saint-Simon : M. Michel SABATHIER
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Alain BELLO
Sainte-Maure-de-Peyriac : Mme Patricia CAZALIEU, suppléante
Sos-Gueyze-Meylan : M. Bruno SANNER, suppléant
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH
Xaintrailles : M. Jérôme MOUCHET

Membres absents ayant donné procuration (6) :
Barbaste : Mme Aurélia BONA à Mme Valérie TONIN
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL à M. Alain LORENZELLI
Nérac : Mme Najet EL KHAIRI à Mme Edith BUSQUET, Mme Stéphanie GARBAY à M. Nicolas LACOMBE, M. Serge ARNAUNÉ à M. Hugues DAVID, M. Patrick GOLFIER à M. Jean-François TUFFERY

Accusé de réception en préfecture
047-200068948-20260923-DE_110_2026-DE
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

Membres absents excusés (5) :
Calignac : Mme Stéphanie DAVID suppléée par Mme Sandra LEMAIRE
Fieux : M. Joël AREVALILLO suppléé par Mme Brigitte CERVERA
Nérac : Mme Mélanie SERRES-SOLANO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ suppléé par Mme Patricia CAZALIEU
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON suppléé par M. Bruno SANNER

Membres absents non excusés (0) :

Secrétaire de séance : Nicolas Lacombe a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers	
En exercice : 53	
Présents : 46	Votants : 52
Absents : 11	- Dont « pour » : 52
- Dont suppléés : 4	- Dont « contre » : 0
- Dont représentés : 6	- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts d'Albret Communauté ;

Vu la compétence Voirie – création, aménagement et entretien de la voirie déclarée d'intérêt communautaire ;

Vu le budget primitif, adopté par délibération n°DE-020-2026 en date du 11 mars 2026 ;

Vu la commission voirie du 8 septembre 2026 au cours de laquelle le sujet a été évoqué ;

Considérant le projet de la commune d'Espiens pour l'aménagement du parking de la nouvelle mairie ;

Considérant qu'un fond de concours jusqu'à 50% du montant HT des travaux d'intérêt communautaire peut être versé aux communes réalisant des travaux ;

Exposé des motifs :
La commune d'Espiens sollicite la participation d'Albret Communauté pour la réalisation de son projet d'aménagement du parking de la nouvelle mairie, car le parking est attenant d'une voie d'intérêt communautaire et desservira un équipement public.

L'article L 5214-16 V du code général des collectivités territoriales prévoit que les fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accord concordant exprimé à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux et ce afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fond de concours.

Le plan de financement se présente comme suit :

Accusé de réception en préfecture
047-200068948-20260923-DE_110_2026-DE
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

Désignation des ouvrages	Chiffrage	Répartition financière	
		CCAC	Espiens
Aménagement du parking de la mairie			
TOTAL HT	84 551.50 €	31 574.75 €	52 976.75 €
TVA	16 910.30 €		16 910.30 €
Montant TTC	101 461.80 €		69 887.05 €
Fonds de concours AC		31 574.75 €	
Reste à charge commune			69 887.05 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Considérant l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

► **D'attribuer** un fonds de concours à la commune d'Espiens en vue de participer au financement de l'aménagement du parking de la mairie à hauteur de 31 574.75 €,

► **De dire** que le fonds de concours est versé à la fin des travaux sur présentation d'une attestation de paiement des opérations subventionnées signée du maire et du trésorier municipal, faisant état des mandats payés, et de la délibération concordante de la commune,

► **De préciser** que les crédits sont inscrits au budget 2026, chapitre 204 (subventions d'équipement versées),

► **D'autoriser** le Président à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Nicolas Lacombe,
Secrétaire de séance

Publication le : 28 SEP. 2026